

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 175 - 31 janvier 2011

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

SOMMAIRE

- 1 - Mobilisons-nous une fois de plus pour Pinar Selek - Rassemblement et pétition ! *page 1*
 - 2 - Iran, non à la lapidation d'Ayub et Mosleh ! - Source centre LGBT - *Page 2*
 - 3 - Tunisie, que demandent les femmes ? - APPEL - *Page 2*
 - 4 - Alerte à la montée des revendications religieuses à l'ONU - *Page 4*
 - 5 - Solidarité avec Cathy, victime de discrimination homophobe et lesbophobe en tant qu'enseignante - source CLF - *Page 5*
 - 6 - L'AVFT lance un appel à soutien - *Page 8*
 - 7 - Femmes à la rue : la grande souffrance - Synthèse de l'actualité du SDFE - *Page 9*
 - 8 - IVG : Le Planning familial, la CADAC et l'ANCIC demandent à Fillon de faire appliquer la loi - AFP - *Page 10*
 - 9 - Et l'IVG, M. Fillon ? - Libération.fr - 20 janvier - *Page 11*
 - 10 - Interdiction du mariage homosexuel, les préjugés ont la vie dure - Osez le féministe ! - *Page 12*
 - 11 - La « *Gestation Pour Autrui* » - Communiqué Réseau Féministe « Ruptures » - *Page 12*
 - 12 - GPA - Progrès social ou humainement inacceptable ? - Michèle Loup - Commission féminisme Les Verts Août 2010 - *Page 13*
 - 13 - Soirée de solidarité : Libres et égales en Iran - *Page 15*
 - 14 - Théâtre : « Au delà du voile » - *Page 16*
 - 15 - Théâtre : Histoire d'une femme - *Page 16*
 - 16 - Livre : <opinion d'une femme sur les femmes - Fanny Raoul - *Page 16*
 - 17 - Livre : Désobéir au sexisme : Les Désobéissants - *Page 17*
-

ACTION

- 1 - Mobilisons-nous une fois de plus pour Pinar Selek - Rassemblement et pétition !
Signez l'appel à : marchfem@rezisti.org

APPEL

Rassemblement le 8 février, 17h
Ambassade du Turquie
Place de la Colombie - 75016 Paris

Pinar Selek, écrivaine, sociologue, féministe turque, accusée faussement d'avoir fait exploser une bombe en 1988 dans le Marché des Epices à Istanbul, passera de nouveau en jugement devant la

douzième chambre de la Haute cour criminelle d'Istanbul en Turquie (elle ne sera pas là en personne, elle est en exil en Allemagne). Et ce après avoir été déjà acquittée par deux fois !

La Marche Mondiale des Femmes vous appelle à la solidarité : - en signant la pétition de soutien sur <http://www.ps-signup.de/>. Cette pétition sera annoncée publiquement par P.E.N. Allemagne le jour du procès pendant une conférence de presse à Istanbul. Toutes adhésions à cette pétition jusqu'au jour du procès est très importantes.

- En envoyant la lettre ci-jointe (individuellement ou au nom de vos organisations) à M. Stefan Füle, Commissaire européen chargé de l'Élargissement et politique européenne de voisinage : stefan.fule@ec.europa.eu

- En vous joignant au rassemblement du 8 février devant l'ambassade de Turquie à Paris.

Pour plus d'information par rapport au procès de Pinar, veuillez consulter le sit web du Comité français d'appui à Pinar : <http://www.pinarselek.fr/> et un dossier de presse du Collectif de soutien de Pinar Selek : http://www.fidh.org/IMG/pdf/dp_PINAR_SELEK.pdf

PREMIERS SIGNATAIRES : Marche Mondiale des Femmes France , Collectif Solidarité à Pinar Selek, association ACORT, Osez le féminisme !

MOBILISATIONS, SOLIDARITÉS

2 - Iran, non à la lapidation d'Ayub et Mosleh ! - Source centre LGBT

Le Comité International contre la lapidation nous avait alerté sur le cas de Sakineh Mohammadi-Ashtiani, condamnée à mort pour le meurtre de son mari, puis à la lapidation pour adultère.

Cette fois, l'ICAS nous informe que Ayub et Mosleh, âgés de 20 et 21 ans, emprisonnés à Ourmia après un procès sommaire, ont été condamnés à la lapidation. Le régime iranien n'a pas supporté qu'ils puissent filmer leurs ébats, ce qui relève pourtant de leur stricte vie privée. Ces deux jeunes hommes avaient agrémenté leur vidéo de photos humoristiques d'Ahmadinejad et du guide suprême religieux Khamenei. Humour subversif et homosexualité ne sont pas bien vus en Iran, la libération des femmes non plus !

Le régime agit dans la précipitation afin d'éviter que s'organise un mouvement international de protestation comme dans le cas de Sakineh dont le dossier est actuellement réexaminé.

Les cas signalés d'exécution sommaire, qu'il s'agisse de pendaison ou de lapidation sont en constante augmentation en Iran. Les victimes sont toujours un peu les mêmes, les femmes qui ne se soumettent pas, les opposants politiques et les gays et les lesbiennes, dans ce dernier cas, il faut dire que le code pénal iranien n'opère pas de distinction entre le viol, l'inceste et les rapports sexuels entre personnes de même sexe.

La société civile, les associations de défense des Droits Humains, les associations LGBT mais aussi les autorités Françaises, comme les institutions européennes et l'ONU doivent se mobiliser rapidement et tout faire pour empêcher l'exécution de ces deux jeunes hommes prévue vendredi
Pour le Centre LGBT Paris IdF, Christine Le Doaré, présidente

3 - Tunisie, que demandent les femmes ? - APPEL

Le 22 janvier 2011, 40 femmes tunisiennes ont pris l'initiative de lancer un appel à leurs compatriotes et au monde, pour demander l'inscription de la laïcité dans une nouvelle constitution tunisienne et mettre en garde contre l'intégration dans le paysage politique de mouvements religieux ou à idées totalitaires et sectaires en l'absence « d'une réforme

constitutionnelle qui garantisse la séparation du politique et du religieux». Les signataires estiment cette réforme "impérative" pour « *garantir l'égalité et les droits de > tous les tunisiens et de toutes les tunisiennes à une vie politique et sociale émancipée et digne* ». Ayant appris notre leçon d'autres soulèvements populaires contre des régimes indéniablement oppressifs et anti démocratiques qui ont été détournés par l'extrême droite intégriste islamiste (dont l'Iran se soulevant contre le Shah ou l'Algérie contre le gouvernement FLN), nous saluons la clairvoyance et le courage des signataires, dans une situation où alternent le déni de tout danger intégriste - à gauche - et l'alarmisme raciste - à droite -. Alors que des formations intégristes reprennent pied sur le territoire tunisien, que leurs militants et militantes se montrent de façon croissante dans les manifestations, et qu'aujourd'hui même nous parvient le témoignage d'une manifestante féministe tunisienne dont le groupe de manifestants pacifiques a été physiquement attaqué par des intégristes qui hurlaient « les femmes à la maison », il est vital que notre solidarité aille aux laïques et aux féministes. Nous appelons au renforcement d'un soutien actif aux forces laïques et féministes en Tunisie et à la ferme dénonciation des forces d'extrême droite intégristes.

SIAWI - Secularism Is A Women Issue ; WICUR (Women's Initiative for Citizenship and Universal Rights) ; Initiative de Femmes pour la Citoyenneté et les Droits Universels

APPEL : Elles veulent l'égalité, la séparation entre le religieux et le politique La Tunisie traverse actuellement une période exceptionnelle de son histoire qui induit des transformations majeures, voire radicales dans l'ensemble de sa structuration administrative, politique et juridique. Ce pays, dont le peuple a admirablement mené une révolution dont les mots d'ordre étaient liberté et dignité, a démontré une mobilisation populaire pour ces valeurs et il est impératif de concrétiser ces aspirations et cette maturité à travers les réformes politiques et sociales qui consolident les droits de tous les Tunisiens, et surtout les droits des femmes Nous, femmes tunisiennes, exprimons à la fois une fierté de cette révolution qui appartient à tous les Tunisiens et une détermination pour qu'ils n'en soient pas dépossédés. Nous sommes animées par une vive conviction que ces réformes institutionnelles et politiques se doivent d'être garantes d'une égalité parfaite dans les droits et les devoirs. La femme tunisienne est une femme moderne qui participe activement à dessiner le paysage politique, social et culturel du pays. Il est donc impératif que ces réformes consacrent la séparation du religieux et du politique, et garantissent l'égalité et les droits de tous les Tunisiens et de toutes les Tunisiennes à une vie politique et sociale émancipée et digne. La scène politique actuelle est instable, et des négociations sont en cours pour la reconnaissance de tous les partis politiques qui en font la demande. Nous exprimons par conséquent notre réserve quant à l'intégration dans le paysage politique de mouvements religieux ou à idéologies totalitaires et sectaires dans l'absence d'une réforme constitutionnelle qui garantisse la séparation du politique et du religieux. Nous exigeons que la Constitution de notre pays soit garante de nos droits. Pour cela, elle se doit de comporter deux articles qui ne sont pour nous pas négociables : - La séparation du religieux et du politique. - L'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle où des inégalités persistent, concernant les droits successoraux notamment. Il est indispensable que les réformes garantissent le caractère constitutionnel et irrévocable des droits dont jouissent les femmes tunisiennes et les Tunisiens généralement et garantissent leur respect effectif. Ces garanties sont indispensables pour que cette phase de transition soit menée à terme dans de bonnes conditions et afin de restaurer la confiance dans les différents acteurs politiques

existants et émergents, et de renforcer finalement la conviction des Tunisiennes et des Tunisiens qu'ils ne seront plus jamais dépossédés de leur révolution.

Premières signataires : Asma Gharbi, chargée de relations publiques, Rania Majdoub, étudiante, Nadia Chaabane, enseignante, Samia Chabane, orthophoniste, Salma Elghzal, étudiante, Cyrine Bel Hedi, étudiante, Raja Bouziri, maître assistante, Lamia Haouat, étudiante, Dora Jrad, urbaniste, Saida Hamrouni, enseignante, Lilia Hamrouni Kharrat, conservateur de bibliothèque, Safia Sfar, cadre dans les assurances, Amel Messidi, cadre, Fatma Messidi Houas, mère au foyer, Ymen Chakroune, étudiante, Nadia Saiji, artiste, Sara Horchani, rédactrice, Mariem Amami Myers, ingénieure biomédicale, Mahdoui Faten, étudiante, Chérifa Jaïbi, chargée de communication événementielle, Zeineb Nasri, responsable export, Najah Zarbout, artiste plasticienne, Wissal Jaidi, institutrice syndicaliste, Raja Basli, designer graphiste, Faouzia Drissi Majdoub, chef de service Oaca, Hana Sendi, étudiante, Chema Triki, consultante en management, Dhoha Rekik, étudiante, Alia Drissi, fonctionnaire Oaca, Asma Kouraichi, étudiante, Imen Chakroun, étudiante, Dajla Aoussi, actrice, Hanene Ben Amara, étudiante, Wala Kacimi, chef de projet, Fatma Ben Abderrazak, étudiante, Haifa Jmour, étudiante, Amira Rammah, professeure adjointe, Zeineb Trabelsi, enseignante, Sonia Garziz, infographiste, Ines Barouni, étudiante.

Pour signer : jetaimemonpeuple@gmail.com

4 - Alerte à la montée des revendications religieuses à l'ONU

Depuis une dizaine d'années, des menaces sur les droits des femmes et la laïcité se font plus pesantes dans les textes des Nations Unies. Alors que le rapport de forces évolue, des militantes dénoncent la politique de l'autruche menée par les pays occidentaux, et notamment par la France.

Les droits des femmes et laïcité malmenés dans les couloirs de l'ONU ? C'est une thèse que soulevait en 2008 Malka Marcovich dans son pamphlet "[Les Nations DésUnies](#)". Invitée par la CLEF (Coordination du lobby européen des femmes) en ce début d'année à répondre à la question « Où l'ONU mène-t-elle les femmes ? », l'historienne et militante féministe et laïque ne change rien à son regard critique... et « radical », assume-t-elle.

La mise en route le 1er janvier dernier de l'institution "ONU Femmes", qui vient regrouper 4 anciennes structures dispersées, ne marque-t-elle pas une avancée ? On en verra un premier témoignage en février, quand l'ONU Femmes dirigera pour la première fois la réunion annuelle de la [Commission de la condition de la femme](#). Pour la CLEF, il y a lieu d'espérer. Symboliquement, en terme de visibilité et au vu de la [personnalité de sa présidente Michelle Bachelet](#), ce n'est en effet pas anodin, juge Malka Marcovich. Mais pour l'historienne le scepticisme l'emporte.

Régression rampante : Car, depuis une dizaine d'années, les observatrices constatent une « régression rampante » des droits des femmes au sein des Nations Unies. Malka Marcovich voit dans l'élection de l'Arabie Saoudite parmi les 47 membres du bureau d'ONU Femmes un signe supplémentaire de cette évolution. Un renoncement des pays occidentaux face aux offensives religieuses et aux atteintes à la laïcité. Et un rôle de plus en plus prégnant de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), seul groupe d'influence onusien à caractère religieux assumé, qui regroupe 57 états membres. Sans négliger, signale Malka Marcovich, le renforcement de l'influence orthodoxe en Russie ou en Ukraine, ni le poids croissant des Eglises en Amérique du Sud. Sophie Del Corso, représentante du service des droits des femmes du gouvernement, rejoint ce constat : « Il est vrai que les choses sont de plus en plus difficiles ; il y a

effectivement une montée en puissance de la concurrence islamique, de plus en plus désinhibée pour valoriser le relativisme culturel. » Un relativisme qui s'impose, par petites touches, dans les textes fondamentaux des Nations Unies.

Exemple de ce recul : le retour du concept de « prostitution forcée ». Jusqu'en 1993, le terme « forcée » n'était mentionné dans aucun texte onusien, afin que la charge de la preuve ne pèse pas sur les prostituées, explique Malka Marcovich. « Qui a fait réapparaître le contexte de prostitution forcée ? C'est l'Égypte, pour pouvoir criminaliser les femmes ».

Polygamie en Gucci contre vieux croûtons : Pour Olga Trostiansky, présidente de la CLEF, la France doit élever la voix, et « assumer son rôle de tête de file des droits des femmes ». Elle appelle Paris à prendre la tête d'une campagne pour la levée de toutes les réserves des Etats qui concernent la convention CEDAW sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, « sorte de déclaration universelle des droits des femmes ». Cette convention établie par les Nations Unies en 1979 est aujourd'hui la plus ratifiée dans le monde. Mais c'est aussi la convention qui rencontre le plus de réserve de la part des Etats, « ce qui la vide de tout son sens », déplore Malka Marcovich. Et d'ajouter : « Les deux tiers des pays de la francophonie sont des pays qui maintiennent des réserves. Et que fait la France ? Elle ne dit rien. »

Autre démission m : « Ces deux dernières années, contrairement aux autres pays, l'Etat français n'a pas envoyé un ministre ou secrétaire d'Etat à la Commission de la condition de la femme », s'indigne Olga Trostiansky.

En cause, cette politique de l'autruche, mais aussi une incapacité à répondre au discours religieux. Malka Marcovich enfonce le clou : « Quand on voit, pour représenter le Bahreïn au Conseil des droits de l'Homme, plusieurs jeunes femmes tout à fait ravissantes, sac Gucci, chaussures Dior, voilées, et qui font l'apologie de la polygamie pour lutter contre la prostitution, et que du côté français on retrouve - excusez-moi - ce que j'appelle quelques vieux croûtons du Quai d'Orsay qui ne savent pas défendre les droits des femmes, on a le sentiment que la modernité est du côté de ces femmes qui défendent la polygamie ».

La controverse Durban : Sophie Del Corso défend la diplomatie en coulisses menée par Paris. Et préfère pointer du doigt un problème lié à la cacophonie européenne. « Quand on était 15, on était un bloc uni qui bénéficiait d'une certaine importance. Depuis l'élargissement à 27, il y a des pays qui, compte tenu de leur position sur l'avortement, ne font plus partie de ce bloc. Dès lors, sur certains dossiers, soit chaque Etat parle en son nom, soit l'Union européenne reste muette. » Ou profondément divisée, comme cela a encore été le cas le mois dernier sur un sujet très controversé : la conférence de Durban. Le premier de ces rendez-vous onusiens consacrés au racisme, en 2001, puis le suivant en 2009, ont provoqué de violentes polémiques, minées par les questions religieuses - et en particulier le conflit israélo-palestinien. Le 24 décembre, l'ONU s'est prononcée à la majorité pour la tenue d'un "Durban 3" le 21 septembre prochain à New-York. Une décision malvenue, voire indécente, aux yeux de plusieurs pays occidentaux, étant donnée la proximité avec la commémoration des 10 ans des attentats du 11 septembre 2001. Etats-Unis, Canada, s'y sont opposés, suivis par 14 pays européens. Mais la France, avec 12 autres, a préféré s'abstenir.

5 - Solidarité avec Cathy, victime de discrimination homophobe et lesbophobe en tant qu'enseignante - source CLF

Cathy est enseignante depuis 25 ans. Durant toutes ces années, sa carrière s'est déroulée sans

problèmes jusqu'en 2003, année où elle a été vue par ses élèves à la Pride de Strasbourg. Elle a subi depuis sur son lieu de travail des pressions qui relèvent du harcèlement au travail. Cathy a été brusquement licenciée sans indemnités et sur des motifs peu crédibles et elle se retrouve aujourd'hui sans emploi après 25 ans de carrière. Nous appelons à la mobilisation pour protester contre la discrimination homophobe et lesbophobe que subit Cathy et pour que ses droits en tant que salariée soient respectés"

Description des faits

Les comportements, les actes ou les pratiques discriminatoires que nous avons portés à la connaissance de la HALDE : Cathy travaillait dans deux établissements scolaires de Strasbourg comme professeur d'allemand - Notre Dame de Sion de 1979 à 2009 - Notre Dame de 1989 à 2009. Tout s'est bien passé à Notre Dame de Sion - du début à la fin de son contrat. Par contre, les 5 dernières années d'enseignement à Notre Dame ne se sont pas bien déroulées. Pendant près de 25 ans, Cathy Ziegler a progressé dans son travail, a gravi les échelons (avancement « au mérite ») avec de bonnes notations. Un rapport de synthèse relatif à la carrière de l'enseignante (émis en 2009 mais ni daté ni signé), dépeint pourtant un portrait totalement opposé, et ce uniquement à partir de 2003/2004. Ce portrait s'appuie sur les conclusions d'inspections dont nous nous étonnons de la fréquence et du nombre atypique. En effet, alors que l'enseignante peinait à être inspectée pour prouver ses qualités et progresser dans sa carrière car les inspections se faisaient tous les 5 ans (4 en 25 ans) ; le rythme a radicalement augmenté entre 2003 et 2009 (6 en 5 ans !) - avec des conclusions toujours similaires. Notons que ces inspections n'auront eu lieu que dans l'institution Notre-Dame et pas Notre Dame de Sion. Pendant ces 5 années, le travail accompli durant 25 années - sans que rien ne lui soit reproché est ainsi complètement discrédité.

Devant le nombre d'inspections Cathy est à bout et ne veut ni ne peut subir une nouvelle inspection. Suite à ce refus, la machine s'accélère, elle est finalement inspectée avant de se voir convoquer en conseil de discipline - ce qui conduira à son licenciement. Notons qu'aucune sanction (blâme ou avertissement) n'aura précédé ce conseil de discipline ! Enfin, alors que les éléments portés précédemment nous portent à croire que la direction de l'établissement « Notre Dame » a voulu remettre en questions les compétences et le travail de l'enseignante, nous découvrons que son honnêteté a également été mise en doute. En effet, les comptes d'un voyage scolaire co-organisé par cette dernière ont été soupçonnés - à tort - d'être faux.

En parallèle à ces accusations contre Cathy, le directeur de Notre-Dame a également tenté de prouver que ses arrêts maladies déclarés (période et nombre) étaient faux. Pour cela, suite à des pressions du directeur sur la DRH et la DDASS (nombre de courriers) des inspections ont été réalisées et, contrairement aux attentes du directeur de Notre Dame, la véracité des congés maladies a été démontrée. Un inspecteur de la DDASS a d'ailleurs refusé d'effectuer un de ces contrôles. Encore une fois, il a été tenté de nuire à l'image, l'intégrité et au professionnalisme de Cathy à tort.

Toutes ces tentatives ont été systématiquement accompagnées de courriers rédigés par le directeur de Notre Dame et parfois envoyés à des interlocuteurs qui n'étaient même pas des services à interpeller. Le nombre et la fréquence des courriers envoyés directement au rectorat de Strasbourg ont d'ailleurs augmenté. Le directeur de Notre-Dame a obtenu les témoignages de 3 élèves (dans quelles conditions ?) visant à discréditer le travail de l'enseignante.

Nous nous interrogeons sur le fond (25 années de bonnes notations, de volonté de progresser) et

la forme (témoignages de 3 enfants - ce qui est très peu représentatif - parfois ni datés ni signés). Cathy a aujourd'hui perdu son emploi après avoir subi toutes ces pressions (inspections, contrôles), ces humiliations (soupçonnées de détourner les fonds du voyage...). Qu'est ce qui a déclenché cette hostilité alors que son travail était respecté et reconnu durant tant d'années par les mêmes personnes qui l'accusent aujourd'hui de ne pas savoir faire son travail et d'être malhonnête ? Durant l'année 2003, elle a défilé lors de la Marche des Visibilités Lesbiennes, Gays, Bi et Transgenre de Strasbourg.

Aujourd'hui Présidente du collectif organisateur de cet événement, elle n'a jamais dissimulé ni fait étalage de sa sexualité sur son lieu de travail. Or, lors du défilé de 2003, des élèves la croise au défilé. Durant les semaines qui ont suivi, elle subit des questions sur sa vie privée en restant discrète et ferme : cela ne regarde pas ses élèves. L'histoire commence alors ici. Les élèves en parlent à leurs parents, le directeur est interpellé. Des échanges entre parents d'élèves et le directeur désignent le professeur comme une enseignante « particulière ». Le directeur ira même jusqu'à écrire (document) que Cathy était une « insulte aux valeurs de la communauté scolaire ». Aujourd'hui, nous avons donc la profonde conviction qu'elle a été victime de harcèlement de la part de la direction de l'institution Notre Dame. L'acharnement dont il a fait preuve pour discréditer Cathy - tant au niveau professionnel qu'humain est insupportable et ne peut en aucun cas se justifier (fréquence des courriers de plaintes, fréquence des inspections...).

Pour nous, les témoignages et les demandes de contrôles de la DDASS quant à ses congés maladie sont quant à eux infondés et irrecevables. Nous insistons sur le caractère homophobe et lesbophobe de la démarche de la Direction et du caractère particulièrement dégradant et humiliant des propos et écrits que nous avons en annexe. Les associations LGBTI de Strasbourg (La Lune, Le Collectif FestiGays, Le Nouveau Phare et bien d'autres) sont et seront solidaires de Cathy et sont prêtes à se constituer partie civile - en accord avec Cathy. L'homophobie et la lesbophobie vécue par cette dernière ne doivent pas se répéter. Malheureusement, trop souvent les victimes se taisent par crainte de représailles. Pour nous, la lesbophobie est une double discrimination intolérable : le sexisme et la lesbophobie.

Nous condamnons le fait que Cathy ait subi des représailles sur son lieu de travail dès lors qu'elle a été vue à la marche des visibilités LGBT en 2003 et souligner que cela relève de la discrimination homophobe.

A ce jour, nous demandons une plus grande fermeté vis à vis des propos et autres actes LGBTI-phobes dans les établissements d'enseignements publics mais aussi dans les établissements privés sous contrats avec l'Education Nationale. Il est temps de mettre en place une charte pour le respect des différences avec les établissements privés et l'étendre aussi aux établissements publics, ceci implique de la part des établissements privés un respect total des points de cette charte faute de quoi des sanctions financières et juridiques seraient applicables. Et nous espérons une condamnation sévère des personnes responsables de cette cabale ainsi que des excuses publiques de la part de ces dernières.

Cathy souhaite de la part du rectorat ainsi que de l'école Notre Dame qu'ils respectent ses droits en tant que salariée et en tant que personne à part entière, tant dans sa dignité que dans ses choix personnels ainsi qu'un réexamen de ses notations, notes qui ont été jusqu'à ce jour irréprochables

Signez la pétition : Nous, associations, appelons toutes les associations de luttes contre les

discriminations, luttant pour les droits de l'Homme, pour les droits des personnes LGBT, ainsi que toutes les organisations professionnelles et syndicales, et toutes personnes sympathisantes à la cause de Cathy à signer la pétition en ligne pour manifester leur soutien à Cathy. Cette pétition sera aussi envoyée à chaque adhérent-es des associations solidaires, afin que la pétition ne se restreigne pas uniquement au niveau local mais s'étende au niveau national, pour ensuite l'envoyer auprès de Monsieur Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ainsi qu'à chaque député-e et sénateur/sénatrice d'Alsace Lorraine, afin qu'une prise de conscience nationale des institutions soient enfin effectuée. Nous appelons également à la mobilisation et au soutien pour Cathy lors du procès qui se tiendra courant du mois de mai 2011 à Nancy.

(<http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2011N5715>),

Le Collectif Festigays, La Lune, Le Nouveau Phare

6 - L'AVFT lance un appel à soutien

Anne a été victime, entre 17 et 19 ans, d'agressions sexuelles et de viols commis par le directeur d'une maison de quartier, M. P, retraité de la SNCF de 60 ans, alors qu'elle était animatrice. Après une plainte et une instruction qui aboutit à une ordonnance de non-lieu, la chambre de l'instruction de Metz prend le contre-pied de cette première décision et ordonne, contre les réquisitions du procureur général, la mise en accusation de M. P devant la Cour d'Assises de la Moselle. Cette ordonnance, d'une rare qualité, fait une part importante à la question du consentement de la victime. Elle emprunte largement les analyses de l'AVFT qui s'était constituée partie civile devant la chambre de l'instruction, sur les stratégies de M. P pour agresser et violer Anne. Les magistrat-es ont en effet considéré que " *la grande différence d'âge existant entre eux, leur différence de personnalité et d'expérience de vie, une situation pouvant faire apparaître Mme C sous la dépendance économique et professionnelle de M. P, le tout pouvant générer une totale emprise psychologique exercée sur Mme C, qui serait alors soumise à une contrainte morale très forte, puisque étant placée dans une situation de fragilité et de faiblesse face à M. P., il apparaît que suffisamment de charges peuvent être réunies qui priveraient les relations sexuelles matériellement établies, ayant existé entre Mme C et M. P, du réel et libre consentement de la jeune femme, et qui permettent donc de recevoir la qualification criminelle de viols*".

La chambre de l'instruction va même jusqu'à faire siennes les analyses féministes défendues par l'AVFT dans ses conclusions : " *L'absence d'opposition, de résistance ou de rébellion face à des manœuvres entreprenantes ne signifie pas nécessairement une adhésion librement consentie à des rapports sexuels : accepter librement, ce n'est pas céder et se soumettre*".

Cette ordonnance tranche avec l'interprétation très restrictive de la contrainte généralement faite par les magistrats, qui ne permet que trop rarement une prise en compte de la contrainte morale et économique et aboutit trop souvent à l'impunité de ceux qui arrivent à leurs fins en usant leurs victimes à petit feu et en faisant usage de leur pouvoir. C'est de ces analyses que les parties civiles (Anne, son avocat et l'AVFT) devront convaincre les juges et le jury populaire de la Cour d'Assises de la Moselle. Ce procès est donc d'une importance capitale pour Anne et pour toutes les femmes victimes de violences sexuelles commises par une personne qu'elles connaissaient, que ce soit au travail, dans la famille ou dans le cercle social.

Comment soutenir Anne pour ce procès ? : Compte tenu de la longueur des procédures et des

obstacles qu'Anne a déjà rencontrés, elle ne peut affronter seule les frais afférents à ce nouveau procès en raison de ses faibles revenus. En outre, une procédure en dénonciation calomnieuse et diffamation contre elle, suite à la plainte de M. P. et renvoi par le parquet, est également en cours. Le budget prévisionnel pour ces deux procédures s'élève à près de 9000€, dont une partie a déjà été avancée à Anne par l'AVFT, qui ne pourra pas s'engager financièrement plus avant. Cette somme comprend :

Les sommes déjà avancées : Les frais afférents aux multiples audiences devant la chambre de l'instruction de Metz : environ 5500 euros, frais de déplacements de Me Ovadia, avocat au barreau de Paris, compris. Les honoraires de Me Colin, avocat à la Cour de Cassation, qui a répondu au pourvoi de M. P. : 500 euros

Les frais à venir : Procédure pour diffamation et dénonciation calomnieuse : environ 2000 euros Frais divers - transport, hébergement, restauration - pour la Cour d'Assises : environ 800 euros.

Ces frais sont très raisonnables pour des procédures de ce type grâce à l'engagement de Me Ovadia qui défendra Anne devant la Cour d'Assises au titre de l'aide juridictionnelle et de Me Colin qui a pratiqué des honoraires modérés. Vous pouvez soutenir Anne et participer à l'action de l'AVFT ([télécharger le formulaire](#)) :

- en faisant un don au fonds de solidarité au nom d'Anne. Ce don, pour lequel vous recevrez un reçu fiscal, vous donne droit à une réduction d'impôts de 66%. Si vous êtes imposable, un don de 100€ ne vous coûtera en fait que 34€. Chèque à libeller au nom de « AVFT - solidarité Anne », à adresser à l'AVFT, 51 bd Auguste Blanqui - 75013 Paris, ou virement sur le compte bancaire de l'AVFT ([télécharger le RIB](#)).
- en assistant à la session de la Cour d'Assises
- en envoyant vos messages de soutien

Pour toute information sur les procédures et l'appel à soutien, contactez : Gwendoline Fizaine, 01 45 84 24 24, contact@avft.org

AVFT Libres et Egales - Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail 51 boulevard Auguste Blanqui - 75013 Paris. Tél : 01 45 84 2 42 4. Mail : contact@avft.org www.avft.org

La règle de territorialité prévoit que l'aide juridictionnelle n'est accordée qu'à la condition que l'avocat choisi soit un avocat du barreau local

TEXTES

7 - Femmes à la rue : la grande souffrance - Synthèse de l'actualité du SDFE

Et les autres ? Le journal de la Fondation Abbé Pierre (n° 70 de janvier 2011) consacre une page à « la grande souffrance » des « femmes à la rue ». « De plus en plus nombreuses, de plus en plus âgées, de plus en plus longtemps », voilà le « triste constat résumant la situation poignante des femmes en errance » que dresse la Fondation Abbé Pierre. Le mensuel de la Fondation dénonce « un problème crucial qui gagne du terrain, notamment dans les grandes villes ». Le journal souligne, avec Emmanuelle Guyavarch de l'Observatoire du Samu Social de Paris, que « la part des plus de 45 ans parmi les femmes en errance est passée de 19 % en 1999 à 36 % aujourd'hui. Celle des plus de 60 ans de 4 % à près de 9 % ». Et de préciser que « ces femmes isolées ne sont pas prioritaires pour être hébergées, il y a peu de places disponibles et encore moins de places

adaptées à ce public ». « *Un bilan aussi négatif pour les femmes accompagnées d'enfants* », ajoute le mensuel, « *même si, lorsque ces derniers sont mineurs, elles sont logées en priorité, en foyer ou en hôtel meublé. Quand elles trouvent...* ». Et les autres ? donne également la parole à Armelle Langlement, directrice de la Maison des Femmes ouverte par le Samu Social à Montrouge en banlieue parisienne, « *une structure qui accueille dans de bonnes conditions et sans aucune limite de temps les plus de 45 ans, essayant de bâtir avec elles de vrais projets* ». Elle explique que ces femmes sont « *plus exposées que les hommes en raison de leur sexe* » et qu'elles sont toutes « *potentiellement en danger* ». « *Dans la rue, face à la multiplicité des agressions, il est très difficile d'assumer une vie normale* ». « *Et pourtant* », assure Armelle Langlement qui les côtoie, « *ces femmes sans domicile ont les mêmes désirs, les mêmes besoins que les autres mais leurs conditions de vie sont un obstacle pour assumer leur identité. Toutes sont en souffrance* ». La sonnette d'alarme avait été déjà tiré sur la féminisation croissante de la pauvreté début 2009 par la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES) (synthèses des 31 janvier et 13 février 2009), par le Collectif national des droits des femmes (synthèse du 19 août 2009) et par le Secours Catholique dans son rapport annuel 2008 titré « La pauvreté au féminin » (synthèse du 6 novembre 2009). Un rapport sur la précarité des femmes est actuellement en cours (synthèse du 17 février 2010). Rappelons que l'Observatoire de la parité a mis en ligne sur son site une note de synthèse sur les femmes en situation de pauvreté (synthèse du 28 septembre 2010). On signalera enfin la publication par la MIPES du « Recueil statistique relatif à la pauvreté et à la précarité en Ile-de-France » au 31 décembre 2009.

8 - IVG : Le Planning familial, la CADAC et l'ANCIC demandent à Fillon de faire appliquer la loi - AFP

Le planning familial et plusieurs associations féministes ont interpellé lundi le Premier ministre en exigeant qu'il fasse mieux appliquer les lois sur l'éducation sexuelle et l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Les avocats de la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC), du Planning familial et de l'Association nationale des centres d'IVG et de contraception (ANCIC) ont adressé à François Fillon une lettre recommandée en ce sens pour "faire cesser, dans les meilleurs délais, ces illégalités".

Ces associations se fondent sur un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'octobre 2009 constatant une "application partielle et inégale" des lois sur l'IVG. Le Premier ministre dispose d'un délai de deux mois pour y répondre, au-delà duquel les associations saisiraient le Conseil d'Etat.

Les associations dénoncent notamment la non application de la loi du 4 juillet 2001 rendant obligatoire une information et une éducation à la sexualité dans les établissements scolaires du primaire au secondaire. Le droit des jeunes à un accès gratuit, confidentiel et autonome à la contraception "leur est tout simplement dénié", soulignent les avocats. L'accès à l'IGV est inégal sur l'ensemble du territoire, notamment en raison du désengagement du secteur privé car l'acte est manifestement "sous-tarifé" puisqu'il est payé au forfait 356 €, contre 600 € pour une fausse couche spontanée.

"Nous demandons l'application de la loi sans discrimination géographique ou d'âge", a souligné Danielle Gaudry, du Planning familial. Selon le rapport de l'IGAS, le nombre d'établissements réalisant des IVG a diminué, passant de 729 en 2000 à 639 en 2006 sur l'ensemble du territoire français. La part du secteur public est passée en 15 ans (de 1990 à 2005) de 60 % à 74 %.

Les fermetures de petits services se sont accentuées depuis, ce qui restreint d'autant l'accès à l'avortement, notamment en Ile-de-France (124 en 2006 contre 176 en 1999) et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les associations, soutenues notamment par la député communiste Marie-George Buffet et la sénatrice communiste Odette Terrade, se sont donc félicitées de la réouverture "actée" du centre IVG de l'hôpital Tenon à Paris (20e), après de nombreux mois de lutte pour s'opposer à sa fermeture.

Chaque année la France comptabilise environ 200.000 avortements pour 800.000 naissances, mais il y a toujours 3.000 à 4.000 femmes qui se font avorter à l'étranger faute de pouvoir le faire ici, regrette le Planning familial.

9 - Et l'IVG, M. Fillon ? - Libération.fr - 20 janvier

Quatre femmes sur dix en France auront recours à l'interruption volontaire de grossesse à un moment de leur vie. Mais dans quelles conditions ? La loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est mal appliquée en France. Le constat n'émane pas de fofolles, d'hystériques criant au loup. La très sérieuse Inspection générale des affaires sociales (Igas) ne dit pas autre chose (1). Une circulaire récente du ministère de la Santé (2) reconnaît, elle aussi, des difficultés, et promet de veiller à «*l'amélioration de la prise en charge des IVG*». Sur le terrain, le Planning familial ainsi que la Cadac (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) et l'Ancic (Association nationale des centres d'IVG et de contraception), le constatent tous les jours, et encore plus depuis la restructuration de l'hôpital public. Lasses d'interpeller le gouvernement, elles attaquent. Leur avocate vient d'adresser un recours gracieux à François Fillon soi-même. Il a deux mois pour répondre. Faute de quoi le recours atterrira devant le Conseil d'Etat. Ce que demandent les associations ? Tout simplement l'application de la loi.

Mineures. En 2001, une réforme portée par Martine Aubry a fait passer les délais légaux d'avortement de dix à douze semaines, et assoupli les autorisations pour les mineures. Ces progrès «*demeurent fragiles*» selon l'Igas. D'abord, les inspecteurs pointent des «*goulots d'étranglements préoccupants*». En quinze ans, la part du secteur public est passée de 60% à 74 % des IVG réalisées. Avec le désengagement du privé, les actes se concentrent de plus en plus. Aujourd'hui, plus d'un quart des IVG sont faites dans seulement 43 établissements.

En Ile-de-France, le nombre d'établissements pratiquant les IVG a diminué : on en comptait 176 en 1999, mais seulement 118, en 2006, alors que la région concentre le plus fort taux de recours à l'IVG. *Danielle Gaudry, médecin et militante au Planning familial* : «*Tout cela s'est aggravé dernièrement: Quand on entend "réorganisation" du service public ou "mutualisation des moyens", on sait que cela revient à une baisse du personnel et la diminution des femmes accueillies*». «*A l'heure actuelle, il n'y a pas de grande campagne idéologique antiavortement, ce qui se passe est plus efficace : les centres IVG ferment. Alors, nous, on articule la défense de l'IVG, avec la défense de l'hôpital public*», explique l'une des animatrices du Collectif qui vient d'obtenir, après quinze mois de mobilisation, la réouverture du centre d'IVG de Tenon, dans le XXe arrondissement de Paris.

Gratuité. Il y a d'autres résistances. Notamment le refus de pratiquer les IVG les plus tardives. Dans certaines régions, un seul établissement accepte de pratiquer les IVG de dix à douze semaines : c'est le cas en Aquitaine où tous les départements renvoient vers Bordeaux. En outre,

les règles de gratuité et de confidentialité ne sont pas toujours respectées pour les mineures. Tout cela dans un contexte où «*les préjugés sur l'avortement subsistent*», selon Maya Surduts, de la Cadac. «*Il y a une pression de plus en plus forte. Parfois les médecins ont du mal à entendre que, non, une femme ne voulait pas un enfant à ce moment-là*», remarque Danielle Gaudry, gynécologue obstétricienne à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). *Cela renvoie aussi à une vision univoque et positive de la maternité, à la France "championne de la fécondité".*» Chaque année, en France, environ 200 000 IVG sont pratiquées. Et plusieurs milliers de femmes, hors délai, sont contraintes d'avorter à l'étranger. Ce que la loi voulait justement éviter.

10 - Interdiction du mariage homosexuel : les préjugés ont la vie dure - Osez le féministe !
Osez le féminisme ! s'inquiète de la décision moyenâgeuse rendue par le Conseil Constitutionnel déclarant que l'interdiction du mariage homosexuel était conforme à la Constitution. Sur quel article du texte s'appuie cette décision ? Manifestement pas sur celui qui garantit que les femmes et les hommes naissent libres et égaux en droit. L'idée qu'un couple et qu'une famille repose sur l'union d'un homme et d'une femme est particulièrement réactionnaire. Elle renforce en réalité le stéréotype déjà bien ancré dans les mentalités selon lequel les femmes et les hommes doivent avoir des rôles distincts et complémentaires dans notre société. C'est à cause de ces mécanismes de différenciation que persistent aujourd'hui encore des inégalités aussi flagrantes entre les sexes. Chaque individu, quelque soit son sexe, ses sexualités, son genre, sa couleur de peau, son origine sociale ou encore ses opinions politiques, doit pouvoir bénéficier des mêmes droits. Le mariage comme l'adoption en font partie. Osez le féminisme demande à l'ensemble de la classe politique de s'engager en faveur du mariage et de l'adoption pour les couples homosexuels. Si la Constitution actuelle ne permet pas l'égalité, il faut la changer !

11 - La « Gestation Pour Autrui » - Communiqué Réseau Féministe « Ruptures »
Les lois bioéthiques sont soumises à des révisions qui suscitent des prises de position souvent divergentes. Alors qu'une loi de 1994 interdit la pratique des mères porteuses en France («*Toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle.*») Une récente tribune signée de 58 personnalités demande une nouvelle législation de la gestation pour autrui en proposant d'exclure toute relation financière entre les parents et la mère porteuse.

Dans ce domaine, la législation est loin d'être uniforme : tolérée en Belgique et aux Pays-Bas, la maternité pour autrui est autorisée dans d'autres pays. Dans son étude sur «*Le commerce transnational de la maternité de substitution*» la chercheuse indienne Sheela Saravan s'est intéressée à cette pratique qui, en Inde, connaît un fort développement. En effet, elle est parfaitement légale et son processus revient bien moins cher que dans d'autres pays. De plus, c'est la pauvreté qui incite certaines femmes à louer leur corps en échange d'un maigre pécule car les principaux bénéficiaires sont les cliniques. Et voilà pourquoi il existe, selon cette chercheuse, 3 000 établissements officiels indiens, sans compter ceux qui prospèrent dans les marges. La sélection de ces femmes s'opère selon des critères précis : elles doivent être jeunes, belles, en bonne santé, accepter toutes les conditions exigées et avoir l'autorisation de leur mari. Deux situations se présentent : soit elles restent chez elles et sont soumises à différents contrôles,

soit elles sont prises en charge par les cliniques - sans trace écrite de leur contrat - au prix de la perte de leurs droits fondamentaux : interdiction de sortir, de recevoir des visites, obligation de suivre le régime prescrit (il arrive que le bébé soit payé au poids). Bref, ces cliniques sont de véritables prisons aseptisées où les femmes sont réduites à des ventres fabricateurs de bébés. D'ailleurs, la séparation avec l'enfant s'opère de manière brutale, sans aucun soutien psychologique.

Ce détour par l'Inde prouve que cet essor de la maternité de substitution s'inscrit avant tout dans une logique marchande qui draine de nombreux couples étrangers. Suffirait-il pour autant d'encadrer par la loi la gestation pour autrui en excluant toute relation financière entre les parents et la mère porteuse ? Dans notre société libérale et individualiste, on a glissé du « désir d'enfant » au « droit à l'enfant » et cette tendance va de pair avec les offres des nouvelles technologies de reproduction humaine, prêtes à agir si le bébé ne vient pas ou pas assez vite. Dans cette logique consumériste, rares sont les femmes désireuses de porter gratuitement un enfant pour autrui : de ce fait, la légalisation de la maternité sans tractation financière entrainerait un développement du marché de la gestation dans d'autres pays. Ainsi, la législation anglaise qui autorise la maternité de substitution est bien loin d'avoir stoppé le nombre de couples britanniques qui se rendent chaque année en Inde.

Que la mère porteuse soit ou non rémunérée, quelle différence ? Dans les deux cas, la femme est considérée comme un simple réceptacle et ce qu'elle porte est tellement plus intéressant qu'elle ! Tel est le paradoxe : alors que les nouvelles techniques de procréation sont devenues un lieu - parfois fantasmagique - de tous les possibles, la pratique des mères porteuses nous renvoie à une conception archaïque du rôle des femmes.

Faisons un pas de côté : pourquoi la fonction de procréation aurait-elle nécessairement une fonction vitale pour l'individu-e ? La stérilité, l'absence de désir d'enfant sont-ils une pathologie, une maladie sociale, le symptôme d'autre chose ...

12 - GPA - Progrès social ou humainement inacceptable ? - Michèle Loup - Commission féminisme Les Verts Août 2010

Nous sommes dans une société où il y a une injonction à la maternité pour les femmes :

C'est la revalorisation de la maternité biologique. Il y a une forte pression sociale sur les femmes : pendant des siècles la société ne leur a assigné que ce but : procréer ! Cela fut le seul espace donné aux femmes pour mieux les dominer ; on fait croire aux femmes que leur accomplissement passe par la maternité ; celles qui ne le peuvent pas se sentent alors remises en cause dans leur féminité ; dans certaines sociétés, selon les temps et les lieux, une femme qui ne peut avoir d'enfant est répudiée

La maternité est la « norme » - le référentiel social : Lorsqu'une femme est stérile : cela devient une grande souffrance de la femme et du couple ; Certains couples sont donc prêts à tout pour pallier ce manque, pour résoudre le problème et supprimer cette souffrance

On nous dit qu'il y a le « désir d'être parent » : Cela peut s'entendre bien entendu, mais cela est différent de l'obligation d'enfanter (pour la femme), ou d'avoir un enfant de ses gènes ; Pour satisfaire cette envie d'être parent et face à l'impossibilité d'enfanter, il existe la possibilité de l'adoption.

Certes, tout le monde connaît les difficultés mises pour l'adoption d'un enfant... mais au lieu de se battre pour la GPA, il pourrait y avoir les mêmes bagarres et le même lobbying pour faire évoluer

les législations sur l'adoption... or, ce n'est pas le cas... donc, il s'agit bien d'avoir un enfant « de soi », de ses propres gênes.

Le choix de la GPA : Il s'agit d'utiliser le corps d'une autre personne - une femme en l'occurrence. Le corps humain devient un objet, un instrument de production, utilisé pour produire de la chair humaine. Il fait l'objet d'une « commande d'un enfant », suivie d'un contrat, afin d'obtenir le produit désiré, à savoir un enfant.

Le choix de la mère porteuse : S'il y a « commande » suivie d'un contrat, c'est donc qu'il y a une demande qui appelle une offre. On est donc bien dans le « marché. De surcroît, il y a « sélection » de la mère porteuse : Sur la base du dossier médical bien évidemment car il faut se donner toutes les chances que le produit fini soit de bonne qualité ; Donc choix de la femme qui va pouvoir fabriquer un enfant sain : en bonne santé, ne fume pas, ne se drogue pas, vit dans un environnement sain ou non pollué... ; La sélection de la « meilleure » mère porteuse revient comme pour les chevaux à choisir la meilleure pouliche qui donnera le meilleur étalon. C'est son aspect « femelle » - au sens animal - qui compte, et pas la personne humaine qu'elle est.. La mère porteuse n'est plus un « sujet », mais un corps utilisé par autrui, pour autrui.

On nous dit que les femmes sont « volontaires » - qu'elles feraient cela par altruisme : Cet argument n'est-il pas pour se rassurer soi-même ? se donner bonne conscience ? se dire qu'on n'est pas quelqu'un qui va exploiter une autre personne pour résoudre son propre problème ? ; On nous dit qu'il faudra un « consentement éclairé »... mais quand on est dans la pauvreté, la soumission volontaire existe ! ; Dans certains pays, des personnes sont là aussi « volontaires » pour vendre un rein, un œil... des personnes sont aussi « volontaires » pour se prostituer ; J'attends pour être convaincue de cet altruisme de voir une femme de milieu très aisé (femme de ministre, de chef d'une grande entreprise, d'un ambassadeur...) se livrer à la prostitution par amour du sexe (dans ce cas elle aura des amants, mais pas des clients !), ou prêter son ventre à une inconnue, donner un an ou plus de sa vie, avec la part de danger qu'il peut y avoir dans tout accouchement... simplement pour faire plaisir à un couple en mal d'enfant...

On nous dit que des femmes aiment se sentir enceinte, qu'il n'y aurait pas rémunération, mais simple défraiement : S'adjuger le corps d'autrui pendant plus d'un an ce n'est pas rien ! Or, nous sommes bien dans une transaction, un contrat de droit privé, donc c'est la loi de l'offre et de la demande qui s'appliquerait forcément. S'il n'y a pas assez de « volontaires » en France, on retombera dans la « surenchère » (avec des « dessous de table ») ou dans le voyage à l'étranger que cette demande de législation cherche à éviter.

On nous dit que les choses sont claires dès le début : que la mère porteuse sait que cet enfant n'est pas le sien ; donc, elle ne s'attachera pas à l'enfant qui occupera son ventre pendant 9 mois. Il faut considérer les situations culturelles selon les différentes sociétés et leur rapport à l'enfant dans une famille n'est pas le même. La situation est sans aucun doute différente dans des pays comme le Maroc (cas des petites bonnes), l'Inde, le Brésil, la Thaïlande... et la France, et la place des femmes différentes également.

Le rapport à l'enfant dans la famille nucléaire française et la famille au sens large est également. Dans notre pays, de nombreux ouvrages liés aux travaux des psychanalystes mettent en évidence le lien entre la femme et le fœtus : d'amour ou de rejet... mais lien néanmoins !

Ces 9 mois peuvent-ils être « neutres » pour la mère porteuse, faire comme si son corps n'était pas occupé par ce singulier « locataire » qui est dans son ventre ?

On nous dit : « il faut donner une identité à ces enfants qui sont nés de la GPA à l'étranger », et on met en avant les « droits de l'enfant »... alors que : D'une part les parents « d'intention » ont fait le choix en toute connaissance de cause de se mettre dans l'illégalité ; Il vaudrait mieux parler dans ce cas de « droit A l'enfant » que certain/es veulent faire reconnaître et non des « droits DE l'enfant » ; Il existe la solution de l'adoption pour ces enfants, pour leur donner une identité, sans leur mentir

On nous parle de l'enfant né par la GPA, mais quid des enfants de la mère porteuse ? : En effet, on prévoit que la mère porteuse devrait avoir déjà accouché (cela limite effectivement un peu les risques liés à l'accouchement) . On peut supposer qu'il y a un mari (puisqu'elle ne fait pas cela pour l'argent), et donc que celui-ci, altruiste aussi, est entièrement d'accord pour que sa femme devienne mère porteuse. Mais se pose-t-on la question des enfants de cette femme ?

S'il y a un ou deux enfants ou plus, entre 2 ans et 10 ans... que vont penser ces enfants quand on va leur expliquer que le bébé dans le ventre de maman n'est pas un petit frère ni une petite sœur, pas l'enfant du papa... et qu'on va le donner quand il naîtra ... Je pense que cela est porteur pour ces enfants de graves traumatismes (va-t-on me donner moi aussi - voire me vendre ?)

On nous dit « faut légiférer pour encadrer » ; il faut être pragmatiques car : La pratique est là, si on ne légifère pas, les couples iront à l'étranger et les conditions d'exploitation des femmes est encore bien pire dans ces pays (donc on reconnaît qu'il y a « exploitation », non pas de « l'homme par l'homme » mais bien « d'une femme par une femme » (ou un couple) ; Cela existe ailleurs, donc cela continuera d'exister.

Mais, il y a d'autres situations qui existent à l'étranger, et ce n'est pas pour cela qu'on veut les légaliser en France ; par exemple : Vente d'organes ou de sang ; Lancer de nains...

On nous dit « les mères porteuses » font un travail social : rendre service et supprimer la souffrance : Nous sommes dans un temps / une société, où toute inégalité est vécue comme une injustice insupportable et où on cherche à tout prix, quel que soit le prix, à supprimer cette injustice, fut-ce au détriment de la dignité des autres êtres humains ; Une femme est infertile ou n'a pas d'utérus : au nom du « droit à l'enfant », on va avoir recours à la location d'un ventre d'une autre femme... ; Un homme handicapé a « droit à une sexualité épanouie »... au nom de ce « droit », on va lui fournir une assistante sexuelle...

Il faut se poser quelques questions : Quel type de société veut-on ? une société qui exploite les plus pauvres de ses sujets pour les réduire à un rôle d'objet ? ; La loi doit-elle répondre à toutes les souffrances ?

COLLOQUES, DÉBATS, MEETING...

13 - Soirée de solidarité : Libres et égales en Iran

Vendredi 4 février 18h30, espace Oscar Nemeyer, 2 place du Colonel Fabien, métro Colonel Fabien. Présentation de la soirée film de Jamshid Golmakani ; interventions/échanges avec l'ensemble des participant-es ; buffet et animation musicale en fin de soirée.

Parmi les intervenant-es : Histoire et situation des Iraniennes - Azadeh Kian, professeure de sociologie à Paris VII responsable du Centre d'enseignement, de documentation et de recherches pour les études féministes et Chahine Hirmanpour, avocate ; le mouvement des femmes iraniennes aujourd'hui - Fariba Sabet, ex-prisonnière politique Parvaneh Heidari, Union des femmes démocrates du Kurdistan d'Iran en Europe Babak Akbari-Farahani, Comité indépendant

contre la répression des citoyens iraniens. Animée par Jacques Fath et Laurence Cohen dirigeants nationaux du PCF. Pour conclure, un appel à la solidarité sera soumis à l'adoption des participant-e-s

SORTIE, CINEMA, LIVRES, RADIO...

14 - Théâtre : « Au delà du voile »

Nous présentons « Au-delà du Voile » de Slimane Benaïssa au Théâtre Lucernaire du 2 février au 26 mars 2011, Du mardi au samedi, Relâches les 24 et 25 février, 53 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris, M° Vavin ou Notre-Dame des Champs

Plusieurs thèmes traversent cette œuvre : la liberté de choix et la montée des intégrismes (et ce qui en découle en France, questionnement sur la laïcité) ; la place de la femme dans la société ; réflexions sur l'identité, la construction de soi, le rapport à l'autre ...

« Tu es femme : premier défaut. Tu es célibataire : deuxième défaut. Tu es instruite - troisième défaut coefficient 5.

1990, l'Algérie est au bord du chaos : montée du chômage, de l'extrémisme, des violences...

Protégées par les murs de leur maison, deux sœurs s'affrontent. La cadette refuse le port du voile, l'aînée tente de la faire plier. Dans une langue colorée à l'humour ravageur, Slimane Benaïssa nous donne à entendre trois générations de femmes pour dire une Algérie déchirée entre tradition et modernité qui ne parvient pas à trancher la question du statut de la femme.

Doit-on se couper de ses origines pour trouver sa voie/voix ? Comment se construit-on ? Comment affirmer son individualité et sa liberté de choix face au poids du collectif ?

15 - Théâtre : Histoire d'une femme

D'après « Histoires d'hommes » de Xavier Durringer. Théâtre de Nesle, tous les mercredi et jeudi à 19h30 du 12 janvier au 14 avril 2011 avec Anne Haybel

Nuit d'insomnie. Une femme se bat avec sa solitude, ses déchirements, ses envies de rire, de chanter, de danser, d'empêcher ses voisins de dormir ou de jeter son chat par la fenêtre ... Si elle nous émeut, si elle nous touche, si elle nous fait rire aussi, c'est parce qu'on croit, à différents moments, qu'on lui ressemble

Théâtre de Nesle, 8 rue de Nesle 75006 Paris, Réservations : 01.46.34.61.04, Métro Pont-Neuf (ligne 7) et Odéon (ligne 10) ; Bus : 24/25/58/70 ; RER : Saint-Michel -Les Halles

Prix des places : 20 euros, 15 euros tarif réduit

16 - Livre : <opinion d'une femme sur les femmes - Fanny Raoul

Préface de Geneviève Fraisse : Un texte vous arrive comme un météore, il traverse le temps et l'espace sans le secours du contexte, historique, politique, biographique. Je n'invente rien : Fanny Raoul prévoie, dès l'Avertissement que son opinion sera entendue, par delà le temps, un jour, une fois, plus tard. Deux siècles après, c'est fait ! Et les lecteurs, lectrices sont plusieurs, en nombre peut-être. Elle avait raison, Fanny Raoul, de s'armer de patience tout en ne cédant rien sur le fond de l'affaire, l'égalité des sexes. Ainsi ce texte ne vous parvient pas, à travers les siècles, comme une lettre à vous adressée mais plutôt comme une parole donnée à l'espace commun. L'opinion d'une femme à propos de toutes les femmes, ce lien énoncé entre une singularité féminine et un ensemble d'êtres humains, les femmes, est une prise de position, un manifeste en

quelque sorte. Cela peut sembler banal aujourd'hui qu'une femme prenne la parole en solitaire, imprime un brûlot féministe. Mais il y a deux cents ans, la singularité de cette écriture contribue à instaurer une pensée de l'émancipation des femmes.

« Réduites à n'être que d'élégantes poupées dans leur jeunesse, et de grands enfants toute leur vie. » ; « Objet de mépris » ; « hochet agréable [que l'homme] brise quand il en est las » ; « esclave dans la famille et nulle au sein de la Patrie »... En 1801, une jeune bretonne de 30 ans dont on ne sait, aujourd'hui, presque rien, s'adresse aux femmes de son temps pour les prendre à témoin des interdits, servitudes et violences qu'il leur faut encore affronter, passé le grand souffle de la Révolution. Elle démonte avec vigueur les préjugés, liste les injustices ; elle note que les femmes subissent la « barbarie » de leurs époux, qu'elles n'ont pas d'existence morale et qu'on a fini par les amener à douter de leur propre raison, et de leurs capacités intellectuelles. Fanny Raoul réclame l'indépendance de la femme par rapport à l'homme, la liberté et l'égalité civiles, le droit à être chef de famille au même titre que le père, l'accès à l'éducation et à tous les métiers, le mariage sous le régime de la séparation de biens... Autant d'idées qui jettent les bases du féminisme. Ce livre est un joyau de précocité et de radicalité ; et en 2011, que pouvons-nous lui répondre quand elle écrit « Dans un demi-siècle au plus tard, les femmes auront recouvré leurs droits, ou l'Europe sera retombée dans la barbarie. »

En librairies le 15 février 2011 - 880 pages - 77 euros - Editions Le passager clandestin

17 - Livre : Désobéir au sexisme : Les Désobéissants

Mais d'ailleurs, de quoi se plaignent-elles ??? Les femmes ont désormais le droit de voter, la possibilité de s'exprimer, de participer au fonctionnement de la société, de procréer librement... Pourtant, elles paient souvent au prix fort cette émancipation, dans une société encore profondément machiste, qui continue d'exercer sur elles toutes sortes de violences physiques et symboliques. C'est pourquoi de nombreuses féministes s'emparent aujourd'hui des outils de la désobéissance pour tenter à nouveau de faire bouger les lignes.

Précis et complet, cet ouvrage aborde tous les thèmes liés au sexisme : l'image de la femme aujourd'hui, notamment dans la publicité et les médias ; l'éducation « genrée » des enfants ; les inégalités professionnelles ; l'IVG ; la violence conjugale ; « l'humiliation ordinaire »... Il rappelle aussi quelques informations édifiantes, comme par exemple le fait qu'en France le viol n'est qualifié de crime que depuis 1980, et que la notion de « devoir conjugal » a été abolie seulement en 1990... Vous y découvrirez toute l'histoire de la désobéissance au sexisme (d'Olympe de Gouges aux Guerrillas Girls et aux Chiennes de garde en passant par le MLF et le Manifeste des « 343 salopes »). Enfin, fidèle à l'esprit de la collection, *Désobéir au sexisme* présente des moyens d'action simples et efficaces, au sein du foyer, dans son emploi du temps quotidien, sur le plan matériel, dans la société, au travail... Un ouvrage qui invite à « ne plus rien laisser passer », et à se défendre si besoin est.

Les Désobéissants sont un collectif qui entend promouvoir et former à l'action directe non-violente et la désobéissance civile. Xavier Renou en est l'un des membres fondateurs. Né en 1973, diplômé de Sciences Po Paris, il est ancien chargé de campagne à Greenpeace France. Il est l'auteur de *La privatisation de la violence* (Agone, 2006), et du *Petit manuel de désobéissance civile* (Syllepse, 2009).

Désobéir au sexisme - une collection dirigée par Xavier Renou -, 996 pages - 55 euros - Editions Le Passager clandestin